

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Joëlle GUERIN, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Béatrice ROUX, Franck D'ELIA, Mélanie COUSIN, David COLLUS (arrivé au point n°2), Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Frédéric TISSOT

Etaient absents ou excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU, Evelyne PAILLET (pouvoir à Michèle LIEVREMONT), Pierre DESSERTENNE (pouvoir à Philippe DAISEY), Thierry CLAIRET (pouvoir à Rémi DELATTE), Emilie BONIN,

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Mélanie COUSIN a été élue secrétaire.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2013

M. ARDOUIN souhaiterait que les interventions des élus soient relatées à minima.

- **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE :**

2°) Décision modificative n°1 de 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE (24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS : N. Goby, P. Ardouin, et D. Cornot) la Décision Modificative n°1 (budget général et location de salles) suivante :

BUDGET GENERAL

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Aménagement place centre commercial la Fleuriée	210 000
travaux voirie	50 000
aménagement cours de Gray	- 10 770
acquisitions immobilières	- 186 000
remboursement trop perçu taxe locale équipement	23 748
chariot élévateur centre technique	9 400
équipement police municipale - travaux	18 000
équipement police municipale - véhicule, informatique	34 500
autolaveuse et bornes extérieures maison associations	4 900
réfection carrelage espace Tabourot des Accords	5 000
travaux et acquisitions terminés ou en cours	- 44 700
travaux et acquisitions ajournés	- 110 500
travaux en régie (ajustement BP)	- 3 578
total	-

RECETTES INVESTISSEMENT	
subvention Département travaux voirie	48 000
cession centre de loisirs (report début 2014)	- 900 000
virement de la section de fonctionnement	852 000
affectation du résultat de fonctionnement	
total	-

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
indemnités candidats promoteurs ALSH	9 000
entretien bâtiment police	12 000
maintenance panneaux lumineux	2 100
annonces journaux	5 500
prestations S.P.A	1 000
consommation eau	7 000
électricité	- 7 000
contribution déficit logements sociaux	- 11 100
locations et maintenances informatique	2 100
fonds péréquation ressources intercom et communales (prévu au BP 10 000 €)	2 500
divers ajustements	1 600
virement à la section d'investissement	852 000
total	876 700

RECETTES FONCTIONNEMENT	
acompte cession ALSH (prévu BP sur investissement)	101 000
cessions immobilisations	1 200
fiscalité th et foncier (prévu BP 3 130 000)	52 202
dotation solidarité rurale	50 836
compensations Etat fiscalité (prévu BP 72 000)	24 153
locations logements	4 000
indemnités sinistres	11 400
recettes usagers crèche	- 6 000
subvention conseil général médiévales	- 1 000
repas restaurants scolaires	10 000
annulation mandats	1 900
travaux en régie	45 622
total	295 313

BUDGET LOCATIONS DE SALLES

- entretien bâtiments	2000 €
- entretien terrain	1000 €
- dépenses imprévues	- 800 €
Soit total de	2 200 €
En recettes =	2 200 € (indemnités de sinistres)

3°) Reconduction des tarifs pris par délibération 2012-53 du 25 juin 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE (unanimité)** de reconduire à l'identique l'ensemble de tarifs 2012-2013 sur 2013-2014, eu égard au faible niveau de l'inflation (0.8 % de juin 2012 à mai 2013) et à la conjoncture économique difficile pour les concitoyens.

4°) Travaux en régie effectués par les services municipaux en 2013

Le conseil municipal **PREND acte** des travaux réalisés en régie au sein des groupes scolaires la Fleuriée, Sully, à la halte-garderie, au complexe sportif de Louzole, à la mairie et à la maison des associations, afin d'intégrer le coût de la main d'œuvre et des fournitures en section d'investissement pour un montant total de 29 645.95 euros.

5°) Convention avec le domaine du lycée viticole de Beaune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer la convention avec le domaine du lycée viticole de Beaune relative à la vinification du « Clos Epleumien » ; le coût du millésime 2012 s'élève à 493.35 € pour 731 bouteilles.

6°) Convention avec le CDG 21 relative à une assistance pour les archives communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer la convention, permettant l'intervention d'un archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or, pour une mission de maintenance des dossiers communaux d'archives en 2014, pour un coût de 456 €.

7°) Convention relative aux consultations juridiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer la convention avec le barreau de Dijon, pour la mise en place de consultations juridiques gratuites au bénéfice des Epleumiens ; cette prestation est dispensée à titre gracieux.

8°) Abandon de créance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'abandonner une créance relative à la capture d'un chien par la SPA. La commune a établi une facture d'un montant de 125 €, au nom du propriétaire du chien capturé le 26 février dernier, mais il s'avère que la personne en question a changé de domicile et qu'il n'est pas possible de connaître sa nouvelle adresse.

- TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME :

9°) Travaux d'aménagement d'arrêts de bus sur le réseau DIVIA en 2013 : demande d'un fonds de concours auprès du Grand Dijon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) Monsieur le Maire pour signer la convention permettant au Grand Dijon de verser un fonds de concours, suite à l'aménagement d'arrêts de bus sur le réseau DIVIA, pour un montant de 3 793.50€.

10°) Dénomination de rues correspondant à la première tranche de l'Ecoparc Dijon Bourgogne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'attribuer les noms de grands chefs d'entreprise qui ont contribué et influencé le développement économique local aux premières rues de l'Ecoparc Dijon Bourgogne, à savoir : Georges BRIL (usine d'encre), Frédéric LESCURE (société SEB), Pierre ROBIN (fabrication d'avions), Charles TERROT (construction d'engins mécaniques), Auguste LANVIN (chocolaterie) et Maurice BERNARD (vinaigrerie).

Il est rappelé qu'en date du 14 mars 2006, le conseil municipal avait dénommé la sortie de l'Arc vers le rond-point Bois Guillaume « rue des Grébillons ».

Dans la mesure où cette voie fait partie de l'Ecoparc et qu'elle en sera l'axe principal, le conseil municipal décide de la dénommer « AVENUE Georges BRIL ».

11°) Recensement de la longueur de la voirie communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'actualiser la longueur de la voirie communale à 37 540 mètres linéaires, suite à l'intégration des voiries des rues Passy (140 ml), Léon Bourgeois (250 ml), Albert Schweitzer (300 ml) et une partie de l'impasse Jouhaux (50 ml), dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement.

12°) Prolongation des délais d'exécution des travaux liés à la construction de l'ALSH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE (unanimité) la demande de prolongation des délais d'exécution des travaux liés à la construction du nouvel ALSH de 19 semaines, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise de gros œuvre.

13°) Avis sur le PLU de Ruffey-les-Echirey

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, REND (unanimité) un avis favorable sur le plan local d'urbanisme présenté par la ville de Ruffey-les-Echirey.

14°) Demande d'agrément auprès de la Préfecture relative au dispositif d'investissement locatif « Duflot »
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE (unanimité)** de solliciter l'agrément auprès de Monsieur le Préfet, relatif au dispositif d'investissement locatif « Duflot ».

15°) Divisions parcellaire et en volumes de l'ensemble immobilier « Générations »
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE (unanimité)** la division parcellaire et la division en volumes de l'ensemble immobilier « Générations » afin de permettre au notaire de rédiger l'acte correspondant.

- **SOLIDARITES ET FAMILLE**

16°) Convention de partenariat concernant le Relais Assistants(es) Maternels(les)
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte (unanimité)** la régularisation financière pour l'année 2012 ainsi que la participation, à titre prévisionnel pour l'année 2013, des communes et communauté de communes partenaires.

- **JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

17°) Indemnisation de prestataires suite à l'annulation des Médiévales
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE (unanimité)** d'indemniser 3 prestataires qui devaient intervenir dans le cadre des Médiévales.

- **SPORTS**

18°) Renouvellement de la convention avec le foyer Vesvrotte de l'Acodège pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole pour l'année scolaire 2013/2014
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE (unanimité)** Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention d'utilisation du complexe sportif de Louzole (salle Freddy Bernhard) par le foyer Vesvrote de l'Acodège.

19°) Renouvellement de la convention avec le foyer Chantournelle de l'Acodège pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole pour l'année scolaire 2013/2014
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **MANDATE (unanimité)** Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de la convention d'utilisation du complexe sportif de Louzole (salle de tennis de table) par le foyer Chantournelle de l'Acodège.

- **AFFAIRES GENERALES :**

20°) Rapport d'activité 2012 de la communauté de l'agglomération dijonnaise
Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2012 de la communauté de l'agglomération dijonnaise. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

21°) Rapport d'activité 2012 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur l'eau
Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. **Le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2012 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur l'eau. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

22°) Rapport d'activité 2012 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur les déchets

Ce rapport est établi conformément au décret n 2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public. **Le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2012 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur les déchets. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

23°) Rapport d'activité 2012 du syndicat d'électrification de Plombières les Dijon

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2012 du syndicat d'électrification de Plombières les Dijon. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

- **PERSONNEL**

24°) Modification du tableau des emplois

Suite aux décrets 2013-491 et 2013-495 du 10 juin 2013 modifiant diverses dispositions statutaires portant réforme du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) de modifier le tableau des emplois et de créer le régime indemnitaire correspondant, à compter du 13 juin 2013.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire informe que les vendanges se dérouleront le vendredi 11 octobre prochain à partir de 9h30.

M. Petiot remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite des foulées épleumiennes ; M. Naigeon adresse également ses remerciements à tous ceux qui ont permis le bon déroulement de la semaine du développement durable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H35.